

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 1<sup>er</sup> février 2016 à 19 h 40.**

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier  
Siège no 2 Monsieur Cléo Proulx  
Siège no 3 Monsieur Éric Rouillard  
Siège no 4 Madame Josette Labbé  
Siège no 5 Monsieur Marc Poulin  
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT NUMÉRO 4 698 571 – 2E RUE LECLERC**

Monsieur Éric Rouillard, conseiller au siège no 3, quitte la table des élus. Il est 19 h 41.

Madame Carmelle Carrier, mairesse ouvre l'assemblée publique de consultation à 19 h 40.

Elle résume le contenu de la demande et indique que les gens présents peuvent poser des questions sur ladite demande:

**26, 2<sup>e</sup> RUE LECLERC**

Le propriétaire du lot numéro 4 699 086 (26, 2<sup>e</sup> Rue Leclerc) désire agrandir son garage existant. Suite à l'agrandissement, la superficie totale sera de mille vingt-quatre pieds carrés (1 024 p<sup>2</sup>) alors que l'article 4.2.c alinéa 1 du règlement de zonage numéro 447-2006 autorise une superficie maximale de 80 % de la superficie au sol du bâtiment principal représentant, dans le cas présent, neuf cent cinquante-trois pieds carrés (953 p<sup>2</sup>).

L'assemblée est fermée. Il est 20 h 09.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**122512-02-2016** Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le

point 34: Autres items:

Monsieur Éric Rouillard, conseiller au siège no 3, reprend son siège à la table des élus. Il est 19 h 50

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT NUMÉRO 4 698 571 – 2<sup>E</sup> RUE LECLERC
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

#### LÉGISLATION

5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ)
6. TERRAIN INDUSTRIEL:
  - 6.1 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 4 699 005
  - 6.2 TERRAIN COFFRAGE BUSQUE
  - 6.3 HYDRO-QUÉBEC
7. SOUFFLEUR À NEIGE: MANDAT – TRANSFERT À LA SAAQ
8. REFINANCEMENT EMPRUNT CAMION INCENDIE / FINANCEMENT TRACTEUR
9. OMH: ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2014
10. AUTORISATION – SERVICE D'APPROVISIONNEMENT EN NUMÉRAIRE
11. MANDAT: CONCEPTION DES PLANS – RÉFECTION CHEMIN DE LA CEINTURE (SECTION ENTRE LA RUE ST-JEAN ET 1<sup>ÈRE</sup> RUE LECLERC)

#### AQUEDUC – ÉGOUT – ORDURES

12. INFILTRATION EAU PARASITAIRE: RECHERCHE
13. GESTION DE L'EAU POTABLE ET USÉE: YVES ROBERT

#### FINANCES

14. COMPTES DU MOIS
15. ANNULATION - COMPTE À RECEVOIR: CAMP DE JOUR 2014

TRAVAUX PUBLICS

16. APPEL D'OFFRES:

16.1 RANG STE-EVELYNE

16.2 RANG ST-HENRI

17. CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS: RÉFECTION RANG LE PANET (INCLUANT INTERSECTION AVEC LA ROUTE DU LAC-POULIN ET ST-GUILLAUME-DU-LAC-RAQUETTE)

18. DÉGLAÇAGE DES TROTTOIRS

LOISIRS – TOURISME – SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. NOUVEAUX HORIZONS

20. SEMAINE DE RELÂCHE: TARIFICATION / EMBAUCHE DU PERSONNEL / BUDGET POUR LA PROGRAMMATION

21. CHALET DE L'OTJ: RÉFRIGÉRATEUR

22. ZAMBONI

23. LOCATION DE SALLE: COURS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

24. EMPLOI ÉTÉ CANADA

PERSONNEL

25. POSTE:

25.1 RESSOURCE EN LOISIRS ET CULTURE / OFFRE D'EMPLOI

25.2 JOURNALIER-OPÉRATEUR / COMITÉ DE SÉLECTION

26. CONTRAT DE TRAVAIL: GESTION DE L'EAU POTABLE – MARILYN NADEAU

27. CONTRAT: ENTRETIEN MÉNAGER

28. CONTRAT: SECRÉTAIRE DE DIRECTION

29. EMBAUCHE:

29.1.1. INSPECTEUR LOCAL POUR L'ÉMISSION DES PERMIS D'URBANISME, D'ENVIRONNEMENT

29.1.2. NOMINATION PERSONNE DÉSIGNÉE – COURS D'EAU

29.2. PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA GLACE

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

30. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT NUMÉRO 4 698 571  
– 2<sup>E</sup> RUE LECLERC
31. PERMIS DE COLPORTAGE
32. CORRESPONDANCE
33. RAPPORTS DES COMITÉS
34. AUTRES ITEMS
  - 64, RUE DES ÉPINETTES
  - FORMATION ZAMBONI
35. PÉRIODE DE QUESTIONS
36. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016**

**122513-02-2016** **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

**En conséquence**, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal susmentionné rédigé par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

**5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ)**

**122514-02-2016** **Considérant** que chaque année, la municipalité apporte des améliorations à son réseau routier;

**Considérant** qu'il est prévu pour l'année 2016, de procéder aux travaux suivants:

- Rang 9 Sud: Creuser et reprofiler les fossés ainsi que le remplacement d'un (1) ponceau;
- Rang St-Jean: Creuser et reprofiler les fossés ainsi que le remplacement de deux (2) ponceaux;
- Route Pomerleau: Remplacer deux (2) ponceaux;
- Rang St-Guillaume: Remplacer un (1) ponceau;

**Considérant** que les travaux sont estimés à quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$);

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser à notre député provincial, monsieur Paul Busque, une demande d'aide financière dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire (fonds d'aide à l'amélioration du réseau routier local) pour un montant évalué à quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$) pour l'exécution des travaux cités en préambule.

## **6. TERRAIN INDUSTRIEL:**

### **6.1 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 4 699 005**

**122515-02-2016** **Considérant** que le propriétaire du lot numéro 4 699 000 désire se prévaloir de sa préférence d'achat sur une partie du lot numéro 4 699 005;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la vente à monsieur Paulo Fecteau d'une superficie approximative de quatorze mille mètres carrés (14 000 m<sup>2</sup>) (à l'extérieur de la zone humide) d'une partie du lot numéro 4 699 005 aux conditions spéciales suivantes:

- Prix de vente: quatre-vingt-six sous du mètre carré (0,86 \$ m<sup>2</sup>);
- La construction d'un bâtiment d'une emprise de cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés (198 m<sup>2</sup>);
- Le bâtiment doit être érigé et terminé dans les douze mois de la signature du contrat de vente.

**De mandater** monsieur Francis Carrier, arpenteur-géomètre pour réaliser les opérations cadastrales et borner le nouveau lot;

**D'autoriser** mesdames Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière et Carmelle Carrier, mairesse à signer les documents nécessaires pour la conclusion de la vente.

### **6.2 TERRAIN COFFRAGE BUSQUE**

**122516-02-2016** **Considérant** que la compagnie, Coffrage Busque, s'est engagée dans son contrat d'achat du lot numéro 5 380 613 à respecter la condition spéciale suivante:

*Que ladite compagnie doit construire un édifice dont l'emprise doit être d'environ trois mille pieds carrés (3 000 p<sup>2</sup>) dans un délai de trois (3) ans à compter de la signature dudit contrat;*

**Considérant** que le délai de trois (3) ans sera prescrit le 19 novembre 2016;

**Considérant** que le président de ladite compagnie, monsieur André Busque, a signifié à la municipalité son désir de rétrocéder le terrain avant la date limite;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appliquer la clause des conditions spéciales dans l'acte initial numéro 10 185 et de reprendre possession du lot numéro 5 380 613; de rembourser à l'acheteur la somme payée; d'autoriser la mairesse et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat de rétrocession.

### 6.3 HYDRO-QUÉBEC

Ce point est remis à une séance ultérieure.

### 7. SOUFFLEUR À NEIGE: MANDAT – TRANSFERT À LA SAAQ

**122517-02-2016** Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière pour les transferts du véhicule de type souffleur, marque INDET, année 1975, numéro de série 2690006U012146, plaque d'immatriculation FB46632-0 au bureau de la Société d'Assurance automobile du Québec au nom de monsieur Bertrand Robichaud; le montant de la vente est de 5 000 \$.

### 8. REFINANCEMENT EMPRUNT CAMION INCENDIE / FINANCEMENT TRACTEUR

**122518-02-2016** Il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité de Saint-Benoît-Labre accepte l'offre qui lui est faite de la **Financière Banque Nationale INC.** pour son emprunt par billets en date du 8 février 2016 au montant de 464 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéros 447-11-2010 et 538-2015. Ce billet est émis au prix de **98,50600 \$ CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit:

<b>40 800 \$</b>	<b>1,60000 %</b>	<b>8 février 2017</b>
<b>42 000 \$</b>	<b>1,80000 %</b>	<b>8 février 2018</b>
<b>43 200 \$</b>	<b>2,00000 %</b>	<b>8 février 2019</b>
<b>44 400 \$</b>	<b>2,20000 %</b>	<b>8 février 2020</b>
<b>294 300 \$</b>	<b>2,35000 %</b>	<b>8 février 2021</b>

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**122518-02-2016** **Attendu** que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite emprunter par billet un montant total de 464 700 \$:

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
471-11-2010	163 700 \$
538-2015	301 000 \$

**Attendu** qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**Il** est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'UN** emprunt par billet au montant de 464 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 471-11-2010 et 538-2015 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

**QUE** les billets soient datés du 8 février 2016;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

<b>2017</b>	<b>40 800 \$</b>
<b>2018</b>	<b>42 000 \$</b>
<b>2019</b>	<b>43 200 \$</b>
<b>2020</b>	<b>44 400 \$</b>
<b>2021</b>	<b>45 600 \$ (à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>248 700 \$ (à renouveler)</b>

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Benoît-Labre émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 février 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéros 471-11-2010 et 538-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**9. OMH: ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2014**

**122519-02-2016** Il est proposé par monsieur Cléo Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme déposé, les états financiers 2014 de L'OMH de Saint-Benoît-Labre; le déficit 2014 s'élève à 22 090 \$; 10 % du déficit est réparti à la municipalité pour un montant de 2 209 \$.

**10. AUTORISATION – SERVICE D'APPROVISIONNEMENT EN NUMÉRAIRE**

**122520-02-2016** Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater madame Line Lessard pour l'approvisionnement en numéraire auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière.

**11. MANDAT: CONCEPTION DES PLANS – RÉFECTION CHEMIN DE LA CEINTURE (SECTION ENTRE LA RUE ST-JEAN ET 1<sup>ÈRE</sup> RUE LECLERC)**

**122521-02-2016** **Considérant** que le conseil municipal désire faire des travaux de réfection dans une partie du Chemin de la Ceinture (entre l'intersection de la rue St-Jean et la 1<sup>ière</sup> rue Leclerc);

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cléo Proulx et résolu à l’unanimité des conseillers présents de procéder à une demande de prix auprès des firmes d’ingénieurs WSP et Pépin Poirier pour la conception des plans en vue des travaux de réfection d’une partie du chemin de la Ceinture citée en préambule.

**12. INFILTRATION EAU PARASITAIRE: RECHERCHE**

**122522-02-2016** **Considérant** que l’étude de la firme WSP démontre un fort débit aux étangs d’épuration;

**Considérant** que la cause de ce débit est l’infiltration d’eau parasitaire;

**Considérant** que le conseil municipal désire procéder, dans un premier temps, à une inspection visuelle des regards;

**En conséquence**, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l’unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Yves Robert au taux horaire de la gestion des eaux usées; un employé municipal l’accompagnera lors de cette inspection.

**13. GESTION DE L’EAU POTABLE ET USÉE: YVES ROBERT**

**122523-02-2016** **Considérant** que monsieur Yves Robert accepte de réduire ses heures de travail à l’égard de la gestion de l’eau potable permettant ainsi à madame Marilyn Nadeau d’augmenter ses heures de travail;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l’unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Yves Robert une fin de semaine sur deux pour la gestion de l’eau potable; d’accepter l’augmentation de ces tarifs de 2 % pour la gestion de l’eau potable et usée.

**14. COMPTES DU MOIS**

**122524-02-2016** Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter la liste de comptes telle que présentée:

**MUNICIPALITÉ ST-BENOÎT-LABRE  
RÉSUMÉ DES COMPTES DU MOIS  
DÉCEMBRE 2015**

**DATE RÉUNION:  
2016-02-01**

		DATE CHEQUE	NO CHEQUE		MONTANT TOTAL
			DÉBUT	FIN	
8	<b>FACTURES A PAYER AU:</b>	2015-12-31	C1500555	C1500565	11 590,45 \$
9	<b>FACTURES EN LIGNE</b>	2015-12-31	P1500299	P1500301	2 528,79 \$
	<b>TOTAL:</b>				<b>14 119,24 \$</b>
	<b>TOTAL AU:</b>	<b>2015-12-31</b>			<b>14 119,24 \$</b>

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS****Code municipal****Article 961**

Je soussignée Édith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2015 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 122524-02-2016.

\_\_\_\_\_  
Édith Quirion, D. G. - Sec.-Trés.

**MUNICIPALITÉ ST-BENOÎT-LABRE  
RÉSUMÉ DES COMPTES DU MOIS  
JANVIER 2016**

**DATE  
RÉUNION: 2016-  
02-01**

		DATE CHEQUE	NO CHEQUE		MONTANT TOTAL
			DÉBUT	FIN	
1	<b>FACTURES PAYÉES</b>	2016-01-14	L1600001		1 198,72 \$
2		2016-01-14	P1600001	P1600003	39 091,70 \$
3		2016-01-14	C1600001	C1600005	85 527,28 \$
4		2016-01-28	P1600004	P1600008	1 732,43 \$
5		2016-01-28	C1600006	C1600009	3 505,71 \$
	<b>TOTAL:</b>				<b>131 055,84 \$</b>
6	<b>FACTURES À PAYER AU:</b>	2016-01-31	P1600009	P1600023	7 886,36 \$
7	<b>FACTURES PAIEMENTS DIRECTS</b>	2016-01-31	C1600011	C1600030	22 115,54 \$
	<b>TOTAL:</b>				<b>30 001,90 \$</b>
	<b>Salaire du mois</b>	<b>période</b>			<b>28 079,16 \$</b>
	<b>TOTAL AU:</b>	<b>2016-01-31</b>			<b>189 136,90 \$</b>

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS****Code municipal****Article 961**

Je soussignée Édith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2016 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 122524-02-2016.

\_\_\_\_\_  
Édith Quirion, D. G. - Sec.-Trés.

**15. ANNULATION - COMPTE À RECEVOIR: CAMP DE JOUR 2014**

**122525-02-2016** Il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler les factures numéros CRF1400268 et CRF1400336 datées du 19 août 2014 et du 29 septembre 2014 pour un montant total avec intérêts de six cent dollars et cinquante-six sous (600,56 \$).

**16. APPEL D'OFFRES:**

**16.1 RANG STE-EVELYNE**

**122526-02-2016** **Considérant** que le conseil municipal désire procéder à des travaux de remplacement du ponceau dans le ruisseau de la Ceinture à l'été 2016;

**En conséquence**, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres par invitation auprès des entrepreneurs sélectionnés sur la liste déposée par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière; l'ouverture des soumissions est fixée à jeudi 3 mars 2016 à 11 h.

**16.2 RANG ST-HENRI**

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

**17. CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS: RÉFECTION RANG LE PANET (INCLUANT INTERSECTION AVEC LA ROUTE DU LAC-POULIN ET ST-GUILLAUME-DU-LAC-RAQUETTE)**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**18. DÉGLACAGE DES TROTTOIRS**

**122527-02-2016** **Considérant** que la municipalité ne possède pas les équipements requis pour l'épandage d'abrasif sur les trottoirs;

**Considérant** que monsieur Martin Fecteau est intéressé à effectuer les travaux d'épandage d'abrasif sur les trottoirs;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Martin Fecteau pour l'épandage d'abrasif et/ou de fondant fourni par la municipalité sur les trottoirs à l'aide de ses équipements pour la période hivernale 2016 au coût de quatre-vingts dollars (80 \$) l'heure.

**19. NOUVEAUX HORIZONS**

**122528-02-2016** Il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat des électroménagers (hotte avec gicleur CO2, plaque à cuisson, four micro-onde, four, etc.) pour une somme approximative de douze mille dollars (12 000 \$) dans le cadre du programme d'aide financière Nouveaux Horizons.

**20. SEMAINE DE RELÂCHE: TARIFICATION / EMBAUCHE DU PERSONNEL / BUDGET POUR LA PROGRAMMATION**

**122529-02-2016** **Considérant** que le comité de l'OTJ désire organiser un service de garde de type camp de jour lors de la semaine de relâche scolaire;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cléo Proulx et résolu à l'unanimité de retenir les services de mesdames Amélie Veilleux, Sabrina Thompson et Sabrina Blais, à titre de monitrice, au taux horaire de 10,55 \$ pour une semaine de travail de trente-neuf heures incluant les heures de planification; de fixer les frais d'inscription à 9 \$ par jour ou 45 \$ par semaine; les inscriptions se feront au bureau municipal; la programmation des activités sera élaborée par les monitrices et supervisée par un membre du comité de l'OTJ; le budget est le même que l'an passé.

**21. CHALET DE L'OTJ: RÉFRIGÉRATEUR**

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

**22. ZAMBONI**

**122530-02-2016** Il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser:

- messieurs Karl Doyon et Pier-Luc Gilbert, bénévoles, à utiliser la zamboni lors des pratiques et des parties du hockey plaisir ainsi que lors du tournoi interusine;
- monsieur Martin Busque, bénévole, à utiliser la zamboni;
- un registre devra être signé par les utilisateurs;
- un montant de deux cinquante dollars (250 \$) pour l'achat et l'installation de la visibilité de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière sur la zamboni.

**23. LOCATION DE SALLE: COURS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE**

**122531-02-2016** Il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de louer la salle du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville à madame Chantal Roy pour des cours de conditionnement physique au coût de vingt dollars (20 \$) par soir.

**24. EMPLOIÉTÉ CANADA**

**122532-02-2016** **Considérant** comme par les années passées, la Société historique est intéressée à retenir les services d'un étudiant dans le cadre du programme d'aide financière Emploi Été Canada;

**En conséquence**, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière Emploi Été Canada 2016 pour l'embauche d'un étudiant pendant la période estivale; le travail de

l'étudiant consistera au classement des archives détenues par la Société Historique; la rémunération pour ce poste sera de onze dollars vingt-cinq sous (11,25 \$) de l'heure; d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière; la sélection des candidats et la gestion de l'employé sont sous la responsabilité de la Société historique.

**25. POSTE:**

**25.1 RESSOURCE EN LOISIRS ET CULTURE / OFFRE D'EMPLOI**

**122533-02-2016** **Considérant** que le poste de ressource en loisirs et culture est vacant depuis le mois de novembre 2015;

**Considérant** que le conseil municipal désire combler ledit poste;

**En conséquence**, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, la description de poste; de procéder à l'affichage dans l'Éclaireur Progrès et sur le site internet d'Emploi Québec; les personnes intéressées ont jusqu'au 19 février 2016 pour déposer leur curriculum vitae.

**25.2 JOURNALIER-OPÉRATEUR / COMITÉ DE SÉLECTION**

**122534-02-2016** Il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Jean-Louis Bonin et mesdames Josette Labbé, Édith Quirion et Carmelle Carrier, membre du comité de sélection, pour le poste de journalier-opérateur.

**26. CONTRAT DE TRAVAIL: GESTION DE L'EAU POTABLE – MARILYN NADEAU**

**122535-02-2016** **Considérant** que la gestion de l'eau potable est assurée par monsieur Yves Robert lors des vacances annuelles et les fins de semaine à l'exception d'une fin de semaine par mois;

**Considérant** que Madame Marilyn Nadeau, responsable municipale de la gestion de l'eau potable, en semaine, désire augmenter son nombre d'heures de travail;

**Considérant** que monsieur Yves Robert accepte de diminuer ses heures de travail en assurant la gestion de l'eau potable une fin de semaine sur deux;

**Considérant** que monsieur Francis Morin, contremaître des travaux publics et inspecteur local en urbanisme, en environnement et pour les cours d'eau, est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, comme présentée, la proposition citée en préambule à titre de gestionnaire de l'eau potable; de nommer madame Nadeau, inspectrice locale en urbanisme, en environnement et pour les cours d'eau pendant l'absence de monsieur Morin; le nombre d'heures allouer pour cette tâche est de dix heures (10) par semaine; d'autoriser mesdames Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière

12191-2016

et Carmelle Carrier, mairesse à signer le contrat de travail de madame Marilyn Nadeau.

## **27. CONTRAT: ENTRETIEN MÉNAGER**

**122536-02-2016** **Considérant** que madame Lise Fecteau, préposée à l'entretien ménager, demande de modifier son contrat de travail comme suit:

- Grand ménage du chalet de l'OTJ: 17 heures au lieu de 16 heures;
- Retirer du contrat de travail le décapage et/ou récurage et/ou cirage des planchers;

**En conséquence**, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, comme présenté, les demandes de madame Lise Fecteau; d'autoriser la mairesse et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le nouveau contrat de travail.

## **28. CONTRAT: SECRÉTAIRE DE DIRECTION**

**122537-02-2016** **Considérant** qu'il y a une surcharge de travail dû à des démissions et des arrêts de travail;

**En conséquence**, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prolonger le contrat de travail de madame Nancy Veilleux jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2016 inclusivement; d'autoriser mesdames Carmelle Carrier, mairesse et Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail.

## **29. EMBAUCHE:**

### **29.1.1. INSPECTEUR LOCAL POUR L'ÉMISSION DES PERMIS D'URBANISME, D'ENVIRONNEMENT**

**122538-02-2016** **Considérant** que la nomination d'un inspecteur local est exigée en vertu de l'entente intermunicipale pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'implantation des installations septiques (Q-2, R.22) et des ouvrages de captage des eaux souterraines (Q-2, R.1.3) conclue entre la MRC de Beauce-Sartigan et la municipalité de Saint-Benoît-Labre;

**Considérant** que monsieur Francis Morin, inspecteur local est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier à madame Marilyn Nadeau, inspectrice en bâtiment au niveau local, la responsabilité de l'émission des permis prévue à l'annexe A de l'entente mentionnée en préambule, pendant l'absence de monsieur Francis Morin.

### **29.1.2. NOMINATION PERSONNE DÉSIGNÉE – COURS D'EAU**

**122538-02-2016** **Attendu** qu'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les Compétences municipales, qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une

municipalité locale de son territoire conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec, pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

**Attendu** que la MRC Beauce-Sartigan a adopté une Politique de gestion des cours d'eau le 31 janvier 2007;

**Attendu** que la MRC Beauce-Sartigan a adopté le règlement 2014-85 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC le 26 novembre 2014;

**Attendu** les ententes conclues entre la MRC et la municipalité sur ces deux documents;

**Attendu** que la municipalité doit nommer une personne désignée et que cette personne est monsieur Francis Morin;

**Attendu** que monsieur Morin est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Marilyn Nadeau, pendant l'absence de monsieur Francis Morin, pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau en conformité avec la Politique de gestion des cours d'eau et le règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Beauce-Sartigan.

## **29.2 PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA GLACE**

**122539-02-2016 Considérant** que monsieur Francis Morin, contremaître des travaux publics est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

**Considérant** que madame Marilyn Nadeau a assuré le poste jusqu'au 29 janvier 2016;

**Considérant** que monsieur Richard Giroux est intéressé par le poste;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Richard Giroux, préposé à l'entretien de la glace (patinoire extérieure), au taux horaire de journalier-opérateur; de rémunérer au taux de la gestion de l'eau potable, les heures effectuées, par madame Marilyn Nadeau.

## **30. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT NUMÉRO 4 698 571 – 2<sup>E</sup> RUE LECLERC**

**122540-02-2016 Considérant** que le propriétaire du 26, 2<sup>e</sup> Rue Leclerc (lot numéro 4 698 571) désire agrandir son garage résidentiel;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 4.2 c du règlement de zonage numéro 447-2006, l'emprise d'un garage résidentiel ne peut excéder 80 % de la superficie totale du bâtiment principal;

**Considérant** que suite à l'agrandissement, la superficie totale du garage serait de mille vingt-quatre pieds carrés (1 024 p<sup>2</sup>) alors que le règlement de zonage

numéro 447-2006 autorise une superficie totale de neuf cent cinquante-trois pieds carrés (953 p<sup>2</sup>);

**Considérant** que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété, et ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une dérogation mineure au propriétaire du 26, 2<sup>e</sup> Rue Leclerc (lot numéro 4 698 571) pour l'agrandissement de son garage existant d'une superficie totale de mille vingt-quatre pieds carrés (1 024 p<sup>2</sup>).

### **31. PERMIS DE COLPORTAGE**

**122541-02-2016** **Considérant** que par les années passées, l'organisme Espoir Jeunesse obtenait un permis de colportage de la municipalité;

**Considérant** que l'an passé, plusieurs plaintes ont été déposées au bureau municipal contre les colporteurs dudit organisme;

**Considérant** qu'en plus, ledit organisme ne distribue pas de sous aux organismes de la MRC de Beauce-Sartigan;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas délivrer de permis de colportage à l'organisme Espoir Jeunesse.

### **32. CORRESPONDANCE**

La directrice générale - secrétaire-trésorière, madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de janvier 2016. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

### **33. RAPPORT DES COMITÉS**

Monsieur Marc Grenier, représentant municipal à la Corporation de Développement économique, informe les gens présents que l'assemblée générale de ladite Corporation de Développement économique a été déplacée au 10 février 2016 à 19 h.

Monsieur Cléo Proulx, représentant municipal à la Régie intermunicipale, fait un compte-rendu de la dernière rencontre.

Monsieur Éric Rouillard, représentant municipal au comité de l'OTJ, fait un compte-rendu de la dernière rencontre et invite les personnes présentes à participer au tournoi interusine.

Madame Josette Labbé, membre du comité culturel de la MRC de Beauce-Sartigan, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

Monsieur Jean-Louis Bonin, représentant municipal au comité 125<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

### **34. AUTRES ITEMS**

- **64, RUE DES ÉPINETTES**

**122542-02-2016** **Considérant** que les propriétaires du 64, rue des Épinettes demandent l'autorisation de canaliser le fossé face à leur résidence;

**Considérant** que le règlement numéro 530-2014 relatif aux ponceaux des entrées privées ne permet pas la canalisation des fossés;

**Considérant** que la situation du 64, rue des Épinettes est particulière étant donné que les propriétés voisines ont canalisé leur fossé avant l'entrée en vigueur dudit règlement;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les propriétaires du 64, rue des Épinettes à canaliser le fossé face à leur propriété en utilisant des ponceaux de même diamètre que leur ponceau d'entrée privée; lesdits ponceaux devront être en béton ou en PEHD; une prise d'air (cheminée, espace entre les tuyaux, ...) devra être prévue à tous les cent pieds (100 pieds) permettant le captage de l'eau de surface.

- **FORMATION ZAMBONI**

**122543-02-2016** Il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de messieurs Marco Poulin et Richard Giroux pour la formation des bénévoles utilisant la zamboni.

### **35. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

### **36. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**122544-02-2016** Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au 15 février 2016 à 19 h 30. Il est 20 h 40.

### **SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

\_\_\_\_\_  
CARMELLE CARRIER, MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.